



Académie de droit
international
de La Haye

Rapport annuel
2021





Académie de droit
international
de La Haye

Rapport annuel
2021

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Avant-propos du Secrétaire général | 6 |
| 2. Activités et événements | 10 |
| 2.1. Activités académiques régulières | 11 |
| 2.1.1. Cours d'hiver de droit international en ligne | 11 |
| 2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux | 12 |
| <i>Chiffres clés des cours d'hiver</i> | 13 |
| 2.1.2. Cours d'été de droit international public et privé en ligne | 14 |
| 2.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux | 14 |
| <i>Chiffres clés des cours d'été</i> | 16 |
| 2.1.3. Centre d'étude et de recherche en ligne | 17 |
| 2.2. Événements | 18 |
| 2.2.1. Webinaire 2021 en préparation du cours avancé à Hong Kong | 18 |
| 2.2.2. Lancement du nouveau site Internet | 19 |
| 2.3. Visites | 20 |
| 3. Publications | 30 |
| 3.1. <i>Le Recueil des cours</i> et la collection des livres de poche | 31 |
| 3.2. Le centre d'étude et de recherche | 36 |
| 4. Organisation de l'Académie | 31 |
| 4.1. Curatorium | 31 |
| 4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives | 32 |
| 4.3. Conseil d'administration | 32 |
| 4.4. Trésorière et gestion financière | 33 |
| 4.5. Secrétariat | 33 |
| 4.6. Directrice des publications | 33 |
| 5. Finances | 34 |
| 5.1. Bilan financier 2021 | 35 |
| 5.2. États contributeurs | 36 |
| 5.3. Donateurs de bourses | 36 |
| 6. La Bibliothèque du Palais de la Paix | 38 |
| Annexes | 40 |

Rapport annuel

2021



1. Avant-propos du Secrétaire général

L'année 2021 a été marquée par le prolongement dans le monde de la situation sanitaire qui, à cause de la présence persistante du virus du Covid-19, s'est avérée soit imprévisible, soit dangereuse. Dans ce contexte, l'Académie, qui avait reprogrammé dans l'urgence ses cours de l'été 2020 pour qu'il se tiennent en 2021, a décidé de conduire ses activités « en ligne ».

2021 tout en ligne

Les professeurs invités à professer durant la session de l'hiver 2021 ont été informés dès le 28 août 2020 de la possibilité que la session se tienne en ligne et que, dans cette hypothèse, les cours seraient enregistrés à l'avance. Un mois plus tard la décision était définitivement prise. Il fallait alors rapidement organiser la session en ligne, tenant compte de la probable impossibilité pour chacun de se déplacer vers La Haye et d'y résider dans de bonnes conditions.



Nous nous sommes alors attelés à enregistrer les cours à l'avance pour pouvoir les diffuser en janvier à partir du Palais de la Paix « en direct » sur le réseau internet, en deux blocs de trois ou quatre heures de cours. Les cours seraient ensuite disponibles sur une plateforme en ligne pour une diffusion à la demande, permettant à celles et ceux qui ne pourraient pas suivre l'une ou l'autre diffusion « en direct » d'en prendre connaissance à leurs heures préférées.

Établir par-delà le temps, l'espace et la matière, une substantielle relation de professeur à étudiant

Les professeurs ont accepté d'enregistrer leurs cours à l'avance, soit avec l'aide de l'Académie, soit en ayant recours à des moyens d'enregistrement dont ils disposent dans leur pays. Ils l'ont fait de chez eux, souvent seuls dans leur bureau, entre novembre 2020 et début janvier 2021, professant face-caméra leurs meilleurs savoirs, en imaginant les réactions des auditeurs, en supputant leurs interrogations au détour d'une explication, et en tentant d'y répondre. Leur travail a été admirable ; ils sont parvenus à engager par la pensée, et par-delà le temps, l'espace et la matière, une substantielle relation de professeur à étudiant.

Près de 1000 auditeurs de tous les continents se sont inscrits pour suivre durant l'hiver 2021 la toute première session en ligne des cours de l'Académie, bien plus que ce que nous imaginions. Les trois semaines de cours se sont merveilleusement déroulées, tant sur le fond (les cours ont



été denses, divers, et fort bien présentés), que sur la forme (la technique ne nous a jamais fait défaut). Plus de 98% des auditeurs se sont dits reconnaissants d'avoir pu suivre les premiers cours en ligne de l'histoire de l'Académie. C'est dire la « soif » permanente de mieux comprendre les finesses du droit international qui s'amplifie dans le monde.

Au printemps 2021, alors que la campagne mondiale de vaccination contre les risques de maladies graves déclenchées par le virus du Covid-19 ne faisait que débiter, l'Académie, ne pouvant toujours pas prendre le risque d'organiser des cours au Palais de la Paix. A nouveau, les sessions des cours de droit international public et de droit international privé ont été tenues en ligne, suivant la formule initiée en janvier 2021. Cette fois, plus de 1100 auditeurs se sont inscrits et ont suivi des cours, là-encore donnés de la meilleure des manières, mais par écrans d'ordinateurs interposés. Le centre d'étude et de recherche a aussi été organisé en ligne, les chercheurs ne pouvant pas plus se réunir à La Haye que ne le purent les auditeurs des cours.

Simulations

Les cours ont vocation à mettre au jour et à transmettre les connaissances, tandis que les simulations mettent les étudiants en situation d'agir comme conseils et avocats afin qu'ils puissent utiliser leurs connaissances du droit et leur sens de la diplomatie internationale comme le feraient des praticiens et des diplomates. L'Académie n'avait jusqu'à présent jamais eu l'opportunité de créer des simulations ; mais la période passée « derrière les murs »

du Palais a eu ceci de bon qu'elle nous a permis d'en créer deux, l'une en français, l'autre en anglais, qui font maintenant partie du programme annuel de l'Académie. Les premières éditions et leurs résultats seront relatés dans le prochain rapport annuel, mais puisque les concours ont été ouverts à l'automne 2021, en voici les termes.

La première de ces simulations est le concours de l'Académie de procès simulé devant la Cour pénale internationale. Financé par l'Ambassade de France à La Haye et réalisé avec l'agrément et le soutien de la Cour pénale internationale, la première édition de ce concours en français a été lancée en septembre 2021, avec la publication du règlement du concours, du cas, ainsi que de l'appel à candidatures. Un grand nombre d'équipes d'étudiants francophones a souhaité participer aux épreuves prévues pour se dérouler en 2022, afin d'y faire valoir leur connaissance du droit international pénal et leurs talents rédactionnels et oratoires.



La seconde simulation, exclusivement en langue anglaise, s'intitule « Day of Crisis ». Son concept est le suivant : pendant 24 heures « non-stop », plusieurs équipes d'étudiants, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des entreprises ou des organisations non gouvernementales, sont confrontées à une série de crises internationales majeures et évolutive. Les participants doivent traiter une variété de questions juridiques en donnant un avis, en conseillant un client, en rédigeant des documents, en négociant ou en élaborant des stratégies diplomatiques. Ce concours met à l'épreuve les connaissances des étudiants en droit international tout comme diverses autres compétences, telles que leur aptitude à la collaboration au sein d'une équipe, leurs qualités rédactionnelles, leur sens de la négociation et leur capacité à travailler sous la pression des événements.

Site Internet

2021 est aussi l'année de lancement d'un site internet de l'Académie entièrement rénové de manière à donner d'emblée à voir à quoi il faut s'attendre lorsque l'on suit un programme de l'Académie : une expérience absolument unique et inoubliable centrée sur l'enseignement du droit international, dans un lieu à nul autre pareil, et au sein d'un groupe de juristes, praticiens, étudiants, et diplomates venant du monde entier.

Soutiens admirables

Durant cette année 2021 l'Académie a pu compter sur le soutien sans faille d'États convaincus de l'importance de la mission de service public international que l'Académie remplit, d'institutions privées fort inspirées, et de ses amis les plus fidèles. Toutes et tous sont dûment remerciés dans le présent rapport annuel, mais qu'il me soit permis de féliciter les gouvernements d'Espagne, d'Italie, du Japon, du Pérou et de la Pologne pour leurs généreuses contributions à notre budget général, ainsi que les gouvernements d'Andorre, de Chine, de Slovaquie, de Thaïlande et la Fondation Luftia Rabbani pour leur financement continu de bourses. De même, une gratitude particulière est adressée au gouvernement suisse, à la ville de La Haye et au professeur Pieter Jan Kuijper pour leur soutien précieux à la mise en œuvre des cours d'hiver en ligne, ainsi qu'à la République française pour avoir permis à l'Académie d'organiser son tout premier concours de plaidoiries, et au cabinet d'avocats Simmons&Simmons pour son parrainage du concours Day of Crisis.



2. Activités et événements en 2021

2.1. Activités académiques régulières

2.1.1. Cours d'hiver de droit international en ligne

La pandémie de COVID-19 a conduit l'Académie à prendre la décision en septembre 2020 de proposer les cours d'hiver 2021 exclusivement en ligne car une session sur place était impossible à organiser compte tenu des restrictions sanitaires imposées au niveau mondial et des risques sanitaires généraux. Le format en ligne innovant présentait deux caractéristiques importantes. Tout d'abord, il a été décidé de ne maintenir que les cours du matin et de reporter ou d'annuler les éléments plus interactifs du programme traditionnel, car ils étaient jugés difficilement reproductibles en ligne. Par conséquent, les séminaires, les sessions de directions d'études et l'examen du diplôme, les conférences de l'après-midi, les rencontres doctorales de mise en réseau, les visites des ambassades à La Haye, le programme d'activités sociales et l'exercice de simulation « Hours of Crisis » n'ont pas été organisés.

La deuxième caractéristique du format en ligne était que les cours n'étaient pas diffusés en direct. Les professeurs invités à dispenser la conférence inaugurale, le cours général et les cours spéciaux ont tous accepté de pré-enregistrer leurs conférences à distance. C'était la seule solution viable puisque les professeurs étaient tous situés dans des fuseaux horaires différents. Le fait de filmer à l'avance a également permis d'ajouter une traduction simultanée très qualitative à chaque conférence, conformément à la pratique de l'Académie lors des sessions sur place, puisque les cours sont toujours donnés en anglais ou en français, avec traduction simultanée dans l'autre langue, et

d'éditer les vidéos si nécessaire, par exemple pour inclure des diapositives de présentation PowerPoint. Une introduction du Secrétaire général de chaque conférencier a également été pré-enregistrée et ajoutée aux vidéos.

Ces conditions préalables étant remplies, les cours d'hiver de droit international en ligne ont eu lieu du 11 au 29 janvier 2021, c'est-à-dire aux dates qui avaient été initialement prévues. Les frais d'inscription habituels ont été considérablement réduits et aucune sélection des participants n'a été effectuée, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées de bénéficier des cours. Cela s'est traduit par un nombre record de participants inscrits.

L'emploi du temps des cours a suivi l'horaire habituel des cours du matin d'une session sur place, soit deux heures de cours spéciaux et une heure de cours général, avec des pauses entre chaque cours. Deux diffusions quotidiennes sur une plate-forme internet, l'une à 9 heures HEC et l'autre à 15 heures HEC, ont permis aux participants de différents continents de se connecter en direct. Dans un effort supplémentaire pour rapprocher l'Académie des participants, chaque émission a commencé par le son des cloches du carillon du Palais de la Paix. À la fin de chaque journée de cours, les conférences ont été mises à disposition sur l'environnement e-learning de l'Académie, grâce auquel les auditeurs ont pu voir ou revoir les vidéos sur une autre plate-forme internet pendant une période de sept jours. Comme il est habituel lors des sessions sur place, les professeurs invités ont établi des listes des lectures

recommandées, qui ont été mises à la disposition des auditeurs sur le même environnement e-learning. Une visite guidée virtuelle en direct du Palais de la Paix a également été offerte aux participants.

Tous les auditeurs ont reçu un certificat d'inscription. Une enquête menée à la fin de la session a révélé que plus de la moitié des participants ont visionné les conférences en alternant entre les diffusions en direct et l'option de rediffusion à la demande. Près de 80 % des répondants ont indiqué que la session en ligne avait motivés à s'inscrire à une session en présentiel à l'Académie à l'avenir.

2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

L'adjointe au maire de la municipalité de La Haye, Mme Saskia Bruines, a accueilli les spectateurs par un message très chaleureux de la ville internationale de la paix et de la justice, en saluant l'innovation technique dont l'Académie a fait preuve en des temps fort brefs. Le Secrétaire général a ensuite officiellement ouvert la session par son discours d'ouverture, après quoi le prof. Malcolm Shaw a donné la conférence inaugurale intitulée *Une maison aux multiples pièces : la prévalence, le déclin, et le retour de la souveraineté territoriale ?*

Le prof. Maurice Kamto a donné le cours général sur *Le droit international et le polycentrisme normatif*, dans lequel il a dressé un tableau de la normativité internationale révélant l'origine et le processus de formation, d'identification ou d'émergence des règles de droit international, la relation entre elles et les conséquences de la multipolarité du développement normatif sur le droit international en général.

Au total, sept cours spéciaux ont été proposés à titre exceptionnel, par opposition aux six cours spéciaux des sessions d'hiver habituelles. Les cours ont abordé une variété de questions d'actualité, à commencer par celui du prof. Alan Boyle sur *L'élaboration du droit international pour l'environnement*, qui a été très bien accueilli car le droit international de l'environnement est un sujet très apprécié des étudiants. Le cours du prof. Chester Brown sur *La preuve devant les juridictions internationales* a couvert à la fois les règles de preuve et les types de preuves. Il a discuté des sources des preuves en droit international, de la charge de la preuve, des présomptions possibles, du niveau de preuve à différents stades de la procédure, de l'admissibilité des preuves ainsi que de leur valeur probatoire. Le prof. Olivier de Schutter a traité de *L'émergence de la souveraineté alimentaire en droit international*, en discutant de la revendication de souveraineté alimentaire, de la concurrence pour les ressources, de la privatisation de la vie, et de l'économie politique de la souveraineté alimentaire. M. José Angelo Estrella Faria a donné un cours sur *La protection des biens culturels religieux en droit international public et en droit international privé*, en temps de paix et pendant les conflits armés, ainsi que du point de vue de leur circulation et de leur restitution. La prof. Anne Orford a présenté un cours sur *La guerre civile et la transformation du droit international*, qui a révélé l'instrumentalisation du droit international pour légitimer ou résister à diverses formes d'intervention étrangère pendant les périodes de guerre civile, et la militarisation croissante de la vie civile qui en résulte. La prof. Inger Österdahl a abordé le thème de *La régulation de l'internet* en détaillant les efforts de réglementation des Nations Unies et de ses agences spécialisées ainsi



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER

Cours

51

heures de cours

Auditeurs et Auditrices inscrit-e-s

983

auditeurs et
auditrices

592

femmes

391

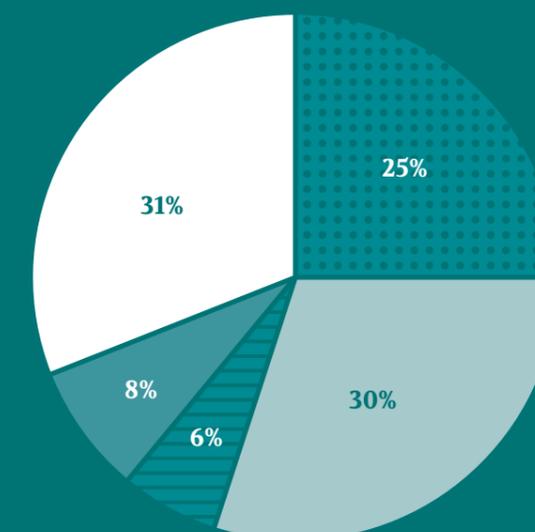
hommes

100

pays différents

58

bourses octroyées

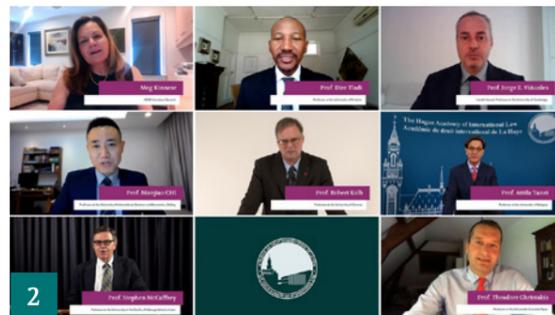


que des organisations régionales, tout en se demandant si une réglementation internationale de l'Internet est souhaitable. Enfin, le cours du prof. William Schabas sur *Les rapports du droit international pénal avec les autres branches du droit international* a défini la discipline du droit international pénal et a examiné ses relations avec le droit international public en général, ainsi qu'avec les autres branches.

La liste officielle des professeurs et des sujets qu'ils ont abordés figure sur le dépliant des cours d'hiver en ligne 2021 ; voir l'annexe 1.

2.1.2. Cours d'été de droit international public et privé en ligne

Les cours d'été se sont également déroulés en ligne, suivant exactement le même format que la session de cours d'hiver en ligne, qui avait fait ses preuves. À la demande de nombreux auditeurs, la période de visionnage des vidéos en différé a été étendue à trois semaines. Les cours spéciaux intensifs sur le droit de l'Union européenne et le droit comparé, normalement offerts aux auditeurs de la session de droit international privé des cours d'été, ont été annulés. Cependant, un élément supplémentaire a été ajouté pendant les pauses entre les cours : de courtes allocutions vidéo des membres actuels et anciens du Curatorium ont présenté aux participants différents aspects de l'Académie et de ses programmes. Les allocutions ont été prononcées par le Président du Curatorium, le prof. Yves Daudet, la Juge Hilary Charlesworth, les profs. Katharina Boele-Woelki, Giuditta Cordero-Moss, Diego P. Fernández Arroyo, Makane Moïse Mbengue, Djamchid Momtaz, Yuko Nishitani, Linos-Alexandre Sicilianos, Nico J. Schrijver et M. Peter Trooboff. En outre, une visite guidée virtuelle



en direct du Palais de la Paix a également été offerte aux auditeurs. Deux professeurs invités ont pu cette fois se rendre à La Haye pour enregistrer leurs cours sur place, à savoir les profs. Jean-Baptiste Racine et Attila Tanzi. Une fois encore, un nombre record de participants s'est inscrit à cette deuxième session en ligne.

2.1.2.1. Cours généraux et cours spéciaux

La session de droit international public s'est tenue du 5 au 23 juillet 2021. Elle a été une fois de plus lancée par un message de bienvenue de la maire adjointe de la municipalité de La Haye, Mme Saskia Bruines, après quoi le Secrétaire général a officiellement ouvert la session. Mme Meg Kinnear a prononcé la conférence inaugurale sur *Le règlement des différends entre investisseurs et États : croissance, défis et perspectives*.

Le cours général de droit international public a été donné par le prof. Robert Kolb sur *Le droit international comme corps de droit privé et de droit public* et a été très apprécié par les auditeurs. Grâce à un effort remarquable de la part du prof. Kolb, le cours était prêt à être publié avant même que la session ne commence.

Les cours spéciaux de droit international public incluaient un cours du prof. Manjiao Chi sur *Les évolutions du droit des investissements internationaux dans le cadre du droit international public*, qui s'inscrivait dans le prolongement de la conférence inaugurale et se concentrait sur l'évolution du droit des investissements internationaux, qui, selon lui, est dans une certaine mesure compliquée par le règlement des différends entre investisseurs et États. Le prof. Théodore Christakis a dispensé un cours sur *Le droit international de la cyber sécurité* qui a particulièrement intéressé les auditeurs



car il a apporté un nouvel éclairage sur un sujet qui n'a jusqu'à présent pas été fréquemment traité à l'Académie. Il était structuré en trois parties : gouvernance et sources ; droits et obligations des États ; et réponses aux cyberattaques et autres actes malveillants. Le prof. Stephen McCaffrey a enseigné *L'évolution du droit relatif aux cours d'eau internationaux*, développant l'idée que ce domaine du droit a évolué au cours des siècles en même temps que les utilisations des cours d'eau internationaux et les besoins et valeurs de la société humaine en ce qui concerne les ressources en eau douce partagées. Le prof. Attila Tanzi s'est concentré sur *Les procédures judiciaires et arbitrales internationales et le principe iura novit curia*, en fournissant une analyse du principe dans différents contextes : les litiges interétatiques et l'arbitrage entre investisseurs et États, l'OMC, les droits de l'homme et le droit international pénal. Le prof. Dire Tladi a présenté un cours sur *Le recours extraterritorial à la force contre les acteurs non-étatiques*, dans lequel il a analysé deux motifs qui ont été avancés pour justifier l'utilisation extraterritoriale de la force contre des acteurs non-étatiques : le droit d'un État d'agir en légitime défense et l'intervention par invitation. Le cours du prof. Jorge Viñuales sur *La responsabilité aggravée en droit international contemporain* était divisé en quatre parties : l'importance de la responsabilité aggravée pour l'ordre juridique

international ; la stratification des normes primaires et la modulation des normes secondaires ; la modulation en droit international contemporain ; de la modulation des normes secondaires à la stratification des normes primaires.

La session de droit international privé s'est tenue du 26 juillet au 13 août 2021. Elle a également été lancée par le message de bienvenue de la maire adjointe de la municipalité de La Haye, Mme Saskia Bruines, puis par le discours d'ouverture du Secrétaire général. M. Alexis Mourre a donné la conférence inaugurale sur le thème de *La légitimité de l'arbitrage*.

La prof. Linda Silberman a dispensé le cours général de droit international privé. Son sujet, *La contre-révolution en droit international privé aux États-Unis : des standards aux règles*, a suscité un vif intérêt de la part des auditeurs, dont la plupart n'étaient pas familiers avec l'approche des États-Unis dans cette discipline.

Les cours spéciaux de droit international privé ont rencontré un grand succès. L'intitulé du cours du prof. Sylvain Bollée sur *Les pouvoirs inhérents des arbitres internationaux* en révèle à la fois l'intérêt et l'ambition. Celui du prof. Pietro Franzina sur *Le droit international privé et le temps* a analysé à la fois la maîtrise du temps par les règles de droit international privé, et l'influence du temps sur les règles de droit international privé. La prof. Mary Keyes a présenté un cours sur *La volonté des parties en droit international privé*, la volonté constituant un élément clé du droit « contractuel », qui occupe une

1 | Les professeurs des cours d'hiver en ligne

2 | Les professeurs des cours d'été de droit international public en ligne

3 | Les professeurs des cours d'été de droit international privé en ligne

CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours

92

heures de cours

Auditeurs et Auditrices inscrit-e-s

1189

auditeurs et auditrices

711

femmes

478

hommes

36

bourses octroyées

26

boursiers des Nations Unies

123

pays différents

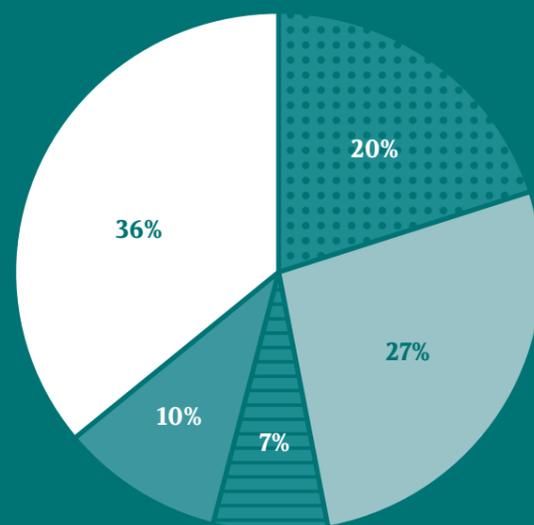
78
Afrique

241
Amérique Latine

319
Asie

78
Europe centrale et orientale

433
Europe occidentale et autres États



place centrale en droit international privé. Le cours de M. Salim Moollan sur *Les procédures parallèles en matière d'arbitrage : analyse théorique et recherche de solutions pratiques*, d'un attrait évident pour les praticiens de l'arbitrage, a abordé, entre autres, les concepts de « fork in the road » et de l'« anti-suit injunction ». Le cours de M. José Antonio Moreno Rodríguez sur le *Droit international privé et arbitrage des différends entre investisseurs et États* s'est concentré sur la naissance et les fondations théoriques de la protection des étrangers ; les sources du droit international public pertinent ; le droit des conflits de lois classique et son évolution ; les tribunaux arbitraux ; la distinction public/privé en matière d'arbitrage d'investissement et la distinction contact claim/treaty claim. Le cours du prof. Jean-Baptiste Racine sur *Arbitrage et droits de l'homme* traitait de manière générale de l'application de l'arbitrage aux droits de l'homme et de l'application des droits de l'homme par les arbitres. Enfin, le cours dense du prof. Robert Wai sur le *Libéralisme et droit international privé* a été particulièrement apprécié des participants les plus avancés.

La liste officielle des professeurs et des sujets qu'ils ont abordés figure sur l'affiche des cours d'été en ligne 2021 ; voir l'annexe 2.

2.1.3. Centre d'étude et de recherche en ligne

En raison de la pandémie de COVID-19, la session 2020 du centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales a été reportée à 2021. Le thème du centre 2021 était « Questions de droit applicable dans l'arbitrage international ». Les directeurs de recherche étaient deux membres du Curatorium : la prof. Giuditta Cordero-Moss pour la section anglophone,

et le prof. Diego P. Fernández Arroyo pour la section francophone. Elle s'est déroulée du 16 août au 3 septembre 2021.

Le programme a une fois de plus suscité un grand intérêt de la part de jeunes chercheurs prometteurs du monde entier. Au total, 24 participants ont été admis à la fin du mois d'octobre 2020. La section anglophone était composée de 12 participants venant respectivement d'Argentine, d'Australie, du Brésil, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, du Portugal, de Serbie et de Suède, tandis que la section francophone était composée de 12 participants venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Colombie, de France, d'Italie, du Maroc, du Pérou et de Turquie. Peu après la sélection des participants, les directeurs ont attribué à chacun d'entre eux un sous-thème individuel pour leur permettre de commencer leurs recherches.

Alors qu'au départ il était encore espéré que le centre pourrait se tenir sur place à La Haye, il est apparu évident en mai 2021 que cela ne serait pas réalisable. Par conséquent, la session a été organisée en ligne pour la deuxième année consécutive, et seul le prof. Diego Fernández Arroyo a pu se rendre à La Haye pour la diriger depuis un bureau de l'Académie. Le centre a été officiellement lancé lors d'une réunion en ligne tenue le 16 août. Le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives et les Directeurs de recherche ont respectivement accueilli les participants et souligné le programme de travail ambitieux à venir, tandis que les bibliothécaires de la Bibliothèque du Palais de la Paix ont partagé quelques mots sur les services cruciaux fournis par la bibliothèque aux chercheurs. Toutes les réunions suivantes, qu'il s'agisse de réunions plénières, de réunions de sections



4 | Le lancement du centre en ligne

linguistiques ou de réunions individuelles entre les directeurs et les participants, se sont également tenues en ligne. Une interprétation simultanée en direct a été organisée pour les réunions plénières. En outre, trois conférenciers ont été invités à partager leurs vues avec le groupe : les profs. Andrea Kay Bjorklund, Luca Radicati di Brozolo et Franco Ferrari.

Seules les contributions produites par les participants dont le niveau correspond aux critères scientifiques de l'Académie ont vocation à être publiées, conformément aux évaluations individuelles des directeurs de recherche. Chaque contribution retenue est destinée à constituer un chapitre de la publication finale. Pour les participants dont les textes sont acceptés, le centre offre la possibilité d'enrichir la liste de leurs écrits en ajoutant une publication à leur nom – ce qui est particulièrement important pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique. L'édition spéciale du centre en ligne 2020 sur « Les épidémies et le droit international », qui s'est tenue exclusivement en anglais, a donné lieu à une publication en décembre 2021, réalisée en un temps record compte tenu de son actualité.

Aucune affiche distincte n'a été produite pour le centre d'étude et de recherche en ligne 2021. Les candidatures des participants potentiels ont été reçues sur la base de l'affiche initialement conçue pour la session d'été sur place de 2021. Elle figure à l'annexe 3.

2.2. Événements

2.2.1. Webinaire 2021 en préparation du cours avancé à Hong Kong

En raison de la pandémie de COVID-19 en cours, la première édition du cours avancé de l'Académie de droit international de La Haye à Hong Kong, initialement prévue pour début décembre 2020, a dû être une fois de plus reportée en 2021, pour se tenir au quatrième trimestre 2022 au plus tôt. Suivant la pratique établie en 2020, un webinaire en anglais a été organisé à la place du cours le 11 novembre 2021 de 9 à 11 heures, heure de La Haye (GMT+1) / 16 à 18 heures, heure de Hong Kong (GMT+8). Le webinaire, organisé conjointement par l'Académie, le ministère de la Justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong et l'Académie asiatique de droit international (AAIL), a exploré quelques-uns des sujets qui seront abordés dans le cours.

L'événement a porté sur les « Tendances en arbitrage commercial et en droit international privé » et a été modéré par le Dr. Anthony Neoh, président de l'AAIL. Après un discours d'ouverture de Mme Theresa Cheng, Secrétaire à la Justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong, un débat a eu lieu au cours duquel deux membres du Curatorium, les professeurs Yuko Nishitani et Diego P. Fernández Arroyo, ont abordé

respectivement les thèmes « Entreprises et droits de l'homme » et « Défis actuels de l'arbitrage commercial international ». Le Secrétaire général de l'Académie, le prof. Jean-Marc Thouvenin, est intervenu pour souligner « La pertinence de l'Académie de droit international de La Haye dans un monde de défis ». Des universitaires, des praticiens du droit, des chefs d'entreprise et des fonctionnaires gouvernementaux de 35 pays du monde entier se sont inscrits pour participer au webinaire.

Le dépliant du webinaire 2021 sur le cours avancé à Hong Kong est reproduit à l'annexe 4.

2.2.2. Lancement du nouveau site Internet

L'activité réduite en termes de programmes en raison de la pandémie a conduit l'Académie à finaliser un projet de longue date : la refonte du site internet. Les principaux objectifs de ce remodelage étaient de rendre plus facilement accessibles les informations destinées aux différentes parties intéressées, telles que les participants potentiels et les sponsors, tout en soulignant la modernité et la pertinence de l'institution bientôt centenaire qu'est l'Académie.

Toutes les informations pertinentes concernant chacun des principaux programmes proposés par l'Académie, les cours d'été, les cours d'hiver, le centre d'étude et de recherche et le programme extérieur, sont désormais présentées en fonction des étapes de l'organisation du programme. Un visiteur du site internet peut parcourir une page d'introduction à l'un de ces programmes, après quoi il peut cliquer sur plusieurs pages qui présentent les informations pertinentes dont il a besoin avant le début d'un programme, pendant et après, tandis qu'une page finale contenant des informations pratiques résume les

points les plus importants. Un menu distinct intitulé « Une expérience incomparable » a également été créé, soulignant le rite de passage qu'est devenu, pour tout juriste intéressé par le droit international et de nombreux diplomates, la participation aux cours d'été ou d'hiver. Des vidéos de conférences, des citations et des témoignages d'alumni et de professeurs, ainsi que des informations plus générales sur les cours, les nationalités des participants au fil des années, le Palais de la Paix et la ville de La Haye, permettent aux futurs participants de se faire une idée de l'expérience unique que représente une participation aux programmes de l'Académie.

Une multitude de photographies et la couleur verte traditionnelle de l'Académie, accompagnée d'un peu de violet et d'orange ici et là, complètent l'aspect général des menus et des pages. Le site internet a été lancé à la fin du mois de février 2021 et l'Académie reçoit depuis lors des réactions positives de la part des utilisateurs.



5 | Le webinaire 2021 en préparation du cours avancé à Hong Kong

2.3. Visites

Le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives accueillent régulièrement à l'Académie des ambassadeurs nouvellement nommés à La Haye et à Bruxelles, ainsi que des délégations gouvernementales du monde entier et des fonctionnaires d'organisations, de cours et de tribunaux internationaux et régionaux. Des groupes d'étudiants et de professionnels de diverses institutions académiques contactent aussi fréquemment l'Académie pour solliciter une présentation de ses activités.

En 2021, le nombre de visites a été très limité en raison de la pandémie de COVID-19 en cours. Toutefois, les personnalités suivantes et leurs délégations ont visité l'Académie :

- Le 6 octobre : S.E. Mme Esther Rabasa Grau, Ambassadrice de la Principauté d'Andorre
- Le 22 octobre : S.E. M. Felix Ulloa, Vice-président de la République d'El Salvador et S.E. Mme Carmen Gallardo de Hernández, Ambassadrice de la République d'El Salvador
- Le 10 novembre : S.E. M. Roberto Calzadilla, Ambassadeur de l'État plurinational de la Bolivie
- Le 23 novembre : S.E. M. Akram Alkhatib, Procureur général de l'État de Palestine



6 | La visite de S.E. M. Felix Ulloa

3. Publications

En 2021, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous, qui sont distribuées par les Éditions Brill (<http://www.brill.com>).

3.1. Le *Recueil des cours* et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du *Recueil des cours* ont été publiés en 2021 :

Volume 413

Franco Ferrari, Forum Shopping Despite Unification of Law (cours spécial)



Il a souvent été suggéré que le forum shopping est un "mal" qui doit être éradiqué. Et c'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les déclarations des commentateurs selon lesquelles l'unification du droit matériel par des conventions internationales constitue un moyen d'atteindre ce résultat. Ce cours montre non seulement que la qualification du forum shopping comme quelque chose de déplorable est dépassée, mais aussi que l'attitude négative à l'égard du forum shopping semble fondée sur des idées préconçues et des préjugés dépassés, et ignore, par exemple, que l'analyse critique a démontré que le forum shopping a également des effets bénéfiques, tels que la promotion d'une représentation éthique de son client, la protection de l'accès à la justice et l'offre d'un recours pour chaque préjudice. Ce cours montre également que l'élaboration de conventions de droit matériel uniforme ne peut empêcher le forum shopping, pour de nombreuses raisons dont ce cours propose une taxonomie. Ces raisons sont classées en deux catégories principales, à savoir les raisons extrinsèques à la convention et les raisons intrinsèques à la convention. La première catégorie comprend les raisons sur lesquelles les conventions de droit matériel uniforme n'ont

aucun effet, et qui continueront donc à exister indépendamment de l'entrée en vigueur de telles conventions. Ces raisons vont des coûts d'accès à la justice à la partialité des adjudicateurs potentiels en passant par le caractère exécutoire des jugements. Ces raisons et les autres raisons extrinsèques discutées dans le cours ne sont et ne seront pas influencées par les conventions de droit matériel uniforme. Les raisons intrinsèques à la convention, en revanche, sont des raisons liées à la nature et à la conception des conventions de droit matériel uniforme, et comprennent leurs sphères d'application matérielle et internationale limitées ainsi que leur champ d'application limité, la nécessité de prévoir des réserves, etc. Et aucun effort de rédaction ne pourra faire disparaître ces raisons intrinsèques aux conventions, car elles touchent à des caractéristiques de ces conventions qui sont de nature ontologique.

Le cours aborde également une autre raison de forum shopping qui ne peut être surmontée, à savoir l'impossibilité d'assurer des applications et des interprétations uniformes des différentes conventions de droit matériel uniforme. Comme le montre ce cours, tant que ces conventions sont interprétées horizontalement, il est impossible d'éviter les interprétations et applications divergentes par les tribunaux de différentes juridictions de conventions qui doivent être rédigées en utilisant un langage vague. Cela est dû principalement à une tendance naturelle des adjudicateurs à s'appuyer

sur leurs connaissances et notions juridiques nationales lorsqu'ils doivent résoudre des problèmes survenant dans le contexte de l'interprétation et de l'application de conventions de droit matériel uniforme. C'est à la lumière de tout ce qui précède que le cours prédit que le forum shopping n'est pas prêt de disparaître.

Volume 414

Alain Pellet, Le droit international à la lumière de la pratique : l'introuvable théorie de la réalité (cours général)



Ce cours général s'efforce de présenter un panorama synthétique du droit international tel qu'il est appliqué en ce premier quart du XXI^e siècle. L'auteur considère le droit comme un outil irremplaçable de pacification des relations internationales et de coexistence entre les acteurs (que l'on ne saurait limiter aux seuls États). Il ne s'interdit pas de critiquer les doctrines qui se bornent à fustiger le droit positif sans faire aucune proposition constructive pour l'améliorer, qui l'utilisent à des fins politiques, ou qui l'abordent sous le prisme déformant de spécialisations trop étroites. Il constate qu'aucune théorie ne rend pleinement compte de la diversité de ses règles, des mécanismes de leur formation ou de leur mise en œuvre, qui ne peut être appréhendée par le biais d'une approche dogmatique.

Volume 415

Peter D. Trooboff, Globalization, Personal Jurisdiction and the Internet. Responding to the Challenge of Adapting Settled Principles and Precedents (cours général)



Peter D. Trooboff examine comment les tribunaux des États-Unis, de l'Union européenne et d'un certain nombre de pays ont relevé le défi d'adapter les principes établis et les précédents aux affaires découlant de l'utilisation d'Internet. Il examine les récentes décisions de la Cour

suprême des États-Unis concernant la compétence personnelle générale et spécifique et la manière dont les cours d'appel américaines ont appliqué les décisions de cette cour dans les litiges découlant de l'utilisation d'Internet. M. Trooboff résume et analyse onze décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et les études connexes qui interprètent les dispositions juridictionnelles du règlement Bruxelles I et de son successeur dans le contexte de l'utilisation d'Internet et qui découlent de réclamations délictuelles et contractuelles (y compris la violation de la propriété intellectuelle et des droits connexes). Il discute également d'une sélection de décisions et de travaux de recherche portant sur des questions analogues de compétence personnelle dans des décisions de tribunaux du Canada, du Japon, de la Chine, de l'Amérique latine et de l'Inde. Enfin, M. Trooboff présente un aperçu des projets importants qui intègrent les principes issus de ces nombreuses décisions judiciaires et qui ont été entrepris par la Conférence de La Haye de droit international privé, l'American Law Institute, le groupe européen Max Planck sur les conflits de lois en matière de propriété intellectuelle, l'International Law Association et l'Institut de droit international.

Volume 416

Rüdiger Wolfrum, Solidarity and Community Interests: Driving Forces for the Interpretation and Development of International Law (cours général)



Les références aux régimes juridiques servant les intérêts de la communauté des États sont devenues assez fréquentes ; elles le sont moins s'agissant des références aux régimes guidés par le principe de solidarité. Le présent cours général se propose d'analyser les régimes pertinents. Cette analyse permet d'établir les contours de ce que sont les caractéristiques essentielles des intérêts communautaires et du principe de solidarité. Elle identifie trois types d'intérêts communautaires. Dans un deuxième temps, le cours évalue si le système traditionnel d'élaboration des normes internationales ainsi que son système de mise en œuvre répondent aux défis résultant de l'attachement aux intérêts communautaires ou au

principe de solidarité. Il conclut que ces régimes ont eu un impact significatif sur l'ordre normatif international. Les régimes internationaux sont développés par étapes ; les normes non juridiquement contraignantes initient et guident sur le plan des principes l'élaboration de ces normes. Les normes non juridiquement contraignantes remplacent occasionnellement les régimes juridiques. De nouveaux acteurs, outre les États et les organisations internationales, influencent l'élaboration des normes internationales et de nouveaux forums sont apparus pour initier des normes ou les développer progressivement. Ces développements normatifs ont eu une influence sur les systèmes internationaux de mise en œuvre et d'application. Le cours identifie un changement clair des moyens d'application conflictuels vers des moyens non conflictuels.

Enfin, le cours indique que le système international de règlement des différends existant commence seulement à relever les défis posés par les régimes communautaires. La possibilité de porter une affaire devant une cour ou un tribunal international est encore dominée par le dogme selon lequel une telle action ne peut être engagée que par des États, qui peuvent invoquer la violation de leurs intérêts individuels. La Cour internationale de Justice a érodé ce dogme dans son ordonnance de janvier 2020 concernant le différend entre la Gambie et le Myanmar.

Volume 417

Pierre d'Argent, Les obligations internationales (cours spécial)



Malgré l'immense diversité des obligations internationales, ce cours soutient que toute obligation internationale est faite d'une combinaison de modalités extrinsèques et de modalités intrinsèques. Les modalités extrinsèques concernent les manières dont l'obligation lie son débiteur par rapport à d'autres sujets ou bénéficiaires. Les modalités intrinsèques concernent les manières dont l'obligation lie son débiteur par rapport à lui-même. En rassemblant des catégories et des notions bien établies, et en montrant en quoi leurs différentes combinaisons traversent toutes les obligations internationales, ce cours propose un outil d'analyse pour

mieux en rendre compte, en en dégageant le régime général. Cet exercice a pour seule ambition d'aider les négociateurs, les juges et les praticiens à affiner leurs choix normatifs et leurs pratiques argumentatives, compte tenu des archétypes ici présentés.

William Schabas, Relationships Between International Criminal Law and Other Branches of International Law (cours spécial)



Après de longues décennies de relative inactivité, le droit international pénal est devenu ces dernières années une branche importante du droit international public. Il a des affinités significatives avec trois autres branches, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Le cours examine les relations, les interactions et les chevauchements de ces différents domaines, ainsi que la place du droit pénal international dans le droit international général.

Volume 418

Sylvain Bollée, Les pouvoirs inhérents des arbitres internationaux (cours spécial)



Un concept quelque peu mystérieux semble s'être installé dans la réflexion et la pratique de l'arbitrage international : celui de pouvoirs inhérents des arbitres. Ces pouvoirs seraient de l'essence de la fonction arbitrale, de sorte que les arbitres en seraient titulaires indépendamment de toute source particulière (accord des parties ou norme juridique identifiée) qui les leur conférerait. Ce cours a pour objet d'examiner de plus près la nature de ces pouvoirs inhérents, leur étendue, et la manière dont ils s'articulent avec les pouvoirs conférés aux arbitres par la volonté des parties et le droit applicable.

Dire Tladi, The Extraterritorial Use of Force Against Non-State Actors (cours spécial)



Ce cours couvre les règles du droit international concernant le recours extraterritorial à la force contre des acteurs non étatiques. Les règles du droit international relatives à l'usage de la force sont le pivot du projet du droit international pour un monde plus sûr et plus pacifique. Pourtant, aussi importantes qu'elles soient, les règles du droit international sur le recours à la force sont également très controversées. Avec l'évolution de la nature des conflits, qui sont passés des guerres entre États à des conflits impliquant des acteurs non étatiques, et avec l'augmentation de la menace du terrorisme mondial, le droit relatif au recours à la force s'est également déplacé vers le recours à la force contre des acteurs non étatiques. Pour évaluer la licéité du recours à la force contre des acteurs non étatiques, le cours se concentre sur deux motifs qui ont été avancés pour justifier le recours à la force extraterritoriale contre des acteurs non étatiques : le droit d'un État d'agir en état de légitime défense et l'intervention sur invitation.

Volume 419

Robert Kolb, Le droit international comme corps de droit privé et de droit public (cours général)



Tout ordre juridique est composé de couches de « droit public » et de « droit privé » entre lesquelles il oscille. Le droit public régit les intérêts collectifs, le droit privé se prépose aux intérêts individuels. Un ordre juridique excessivement dominé par le droit public s'ouvre au totalitarisme et à l'asphyxie ; un ordre juridique sous la férule immodérée du droit privé choit dans la loi de la jungle et l'anarchie. Ce cours cherche à sonder comment l'équilibre (ou le déséquilibre) entre ces forces premières du droit s'est établi dans le droit international - dans le passé et de nos jours.

Volume 420

Stelios Perrakis, La protection internationale au profit des personnes vulnérables en droit international des droits de l'homme (cours spécial)



Dans son cours l'auteur envisage le droit international à partir d'une réalité qu'il s'emploie d'abord à définir, la vulnérabilité de certaines personnes ou groupes de personnes, pour ensuite aborder toutes les dimensions, institutionnelles et normatives du droit international qui s'attache à leur offrir une certaine protection. Fort naturellement, les vulnérabilités les plus saillantes, et le droit qui s'y attache, font l'objet d'études spécifiques : groupes victime de génocide, enfants, autochtone, minorités, femmes. La vulnérabilité circonstancielle, et le droit qui s'y rapporte, font aussi l'objet d'approfondissement : vulnérabilité face aux crises économiques, personnes déplacées, migrants, situations de catastrophe, conflits. Au total, le cours entend cerner tout ce qui, dans le droit international, dans ses dimensions normatives, institutionnelles, judiciaires, traite de la vulnérabilité humaine sous toutes ses formes.

Volume 421

José Angelo Estrella Faria, La protection des biens culturels d'intérêt religieux en droit international public et en droit international privé (cours spécial)



La protection des biens culturels religieux comporte généralement trois dimensions : la conservation et la préservation physique des biens ; les mesures visant à garantir l'accès aux biens culturels et à garder leur fonction culturelle ; et finalement leur rattachement territorial. Le droit international des conflits armés et le droit pénal international, ainsi que le droit du patrimoine culturel universel et les droits humains, offrent des niveaux variables de protection des biens culturels d'intérêt religieux par des mesures préventives et répressives, auxquelles s'ajoutent des normes de droit

privé régissant les conditions de la circulation de ces biens. Le cours aborde certains aspects du traitement juridique des biens culturels dans ces différents domaines du droit ayant des implications particulières pour les biens culturels d'intérêt religieux, tant au niveau international que national, et la manière dont les domaines pertinents du droit prennent en considération les règles et besoins propres des communautés religieuses.

Volume 422

Michael Karayanni, The Private International Law of Class Actions: A Functional Approach (cours spécial)



Une « action de classe » transnationale soulève des questions fondamentales en ce qui concerne la compétence du tribunal de l'« action de classe » sur le défendeur et les membres de la classe, sur la manière de choisir le droit applicable, et finalement sur la manière de traiter le jugement, si et quand il est soumis à l'exécution ou à la reconnaissance devant un tribunal étranger. Parfois, ces questions et les complications qu'elles entraînent font partie intégrante de l'examen par le tribunal de l'opportunité de certifier l'action de classe en tant que telle. Dans ce cours, l'auteur identifie les principaux problèmes internationaux privés qui sont endémiques aux actions de classe transnationales et la manière dont ils ont été traités, principalement par les tribunaux des États-Unis, du Canada et d'Israël. L'auteur propose également un cadre juridique analytique qui peut mieux aider le lecteur à traiter les questions de droit international privé relatives aux actions de classe transnationales, en identifiant trois catégories différentes de telles actions, chaque catégorie exigeant un traitement distinct et plus précis.

Said Mahmoudi, Self-Defence and "Unwilling or Unable" States (cours spécial)



Une question fréquemment débattue en droit international après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis est de savoir si le droit de légitime défense est disponible pour un État victime lorsque l'acteur non étatique responsable de l'attaque est situé dans un autre État et opère à partir de celui-ci, lequel ne veut ou ne peut pas prévenir l'attaque. La CIJ a établi que le droit de légitime défense consacré par l'article 51 de la Charte des Nations Unies peut être invoqué contre les attaques armées d'acteurs non étatiques, à condition que ces attaques soient imputables à l'État qui accueille ces acteurs.

L'objectif du critère du « manque de volonté ou d'aptitude » est de supprimer l'exigence d'attribution. On prétend ainsi que le simple fait qu'une attaque armée soit menée par un acteur non étatique actif sur le territoire d'un autre État devrait donner à la victime le droit de recourir à la force en cas de légitime défense contre cet acteur à l'intérieur de l'État territorial. Le présent cours examine si la pratique des États, la jurisprudence des tribunaux et la doctrine du droit international au cours des deux dernières décennies indiquent une modification dans la portée du droit de légitime défense et sa mobilisation contre les attaques armées commises par des acteurs non étatiques. Sa conclusion est qu'il n'y a pas encore eu de modification et que le critère du « manque de volonté ou d'aptitude » reste aussi controversé maintenant que lorsqu'il a été invoqué à la suite des événements du 11 septembre.

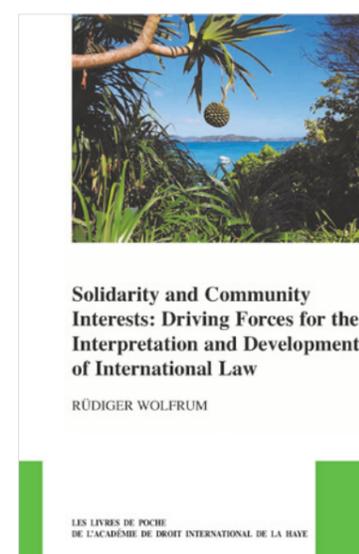
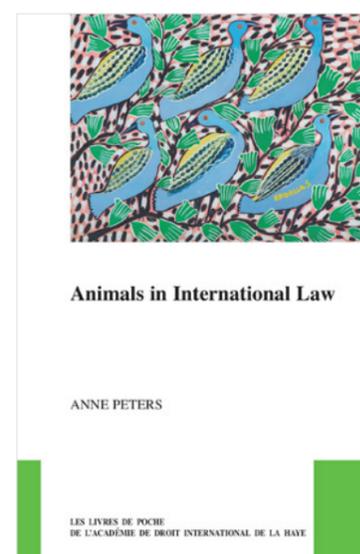
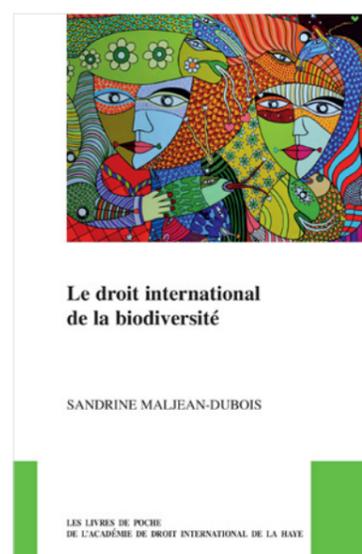
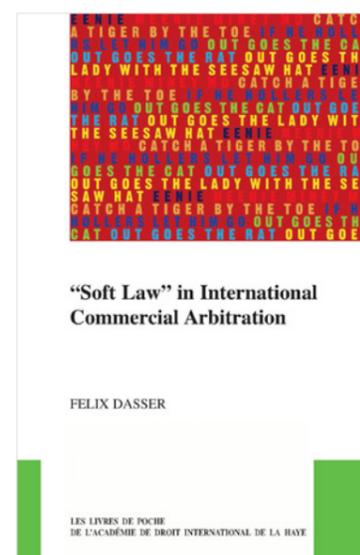
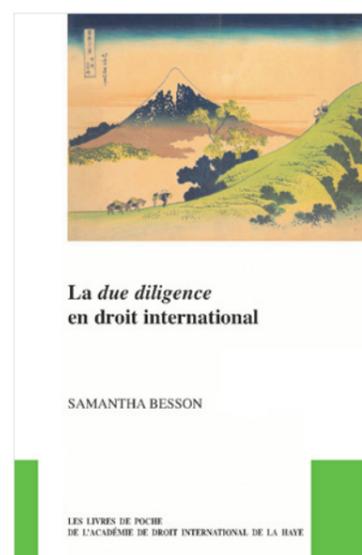
Les livres de poche suivants ont été publiés en 2021 :

- Samantha Besson, *La due diligence en droit international* (cours spécial)
- Felix Dasser, *“Soft Law” in International Commercial Arbitration* (cours spécial)
- Franco Ferrari, *Forum Shopping Despite Unification of Law* (cours spécial)
- Sandrine Maljean-Dubois, *Le droit international de la biodiversité* (cours spécial)
- Anne Peters, *Animals in International Law* (cours spécial)
- Rüdiger Wolfrum, *Solidarity and Community Interests: Driving Forces for the Interpretation and Development of International Law* (cours général)

3.2. Le centre d’étude et de recherche

Le volume suivant résultant des travaux du centre a été publié en 2021 :

- *Epidemics and International Law*, sous la direction de Shinya Murase et Suzanne Zhou (exceptionnellement publié en anglais uniquement)





4. Organisation de l'Académie

4.1. Curatorium

Le Curatorium est chargé de la gestion scientifique de l'Académie. Il détermine la politique et les activités de l'Académie, élabore le programme annuel, sélectionne les conférenciers parmi les membres les plus compétents des universités et les principaux praticiens du droit international. Les membres du Curatorium se réunissent généralement deux fois par an.

Pour mener à bien sa mission, le Curatorium est lui-même composé de juristes de renom issus de différentes régions du monde, assurant ainsi une répartition géographique équitable de ses membres. En 2021, le Curatorium se composait des 18 membres suivants :

Le prof. Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat W. Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), la prof. Katharina Boele-Woelki (Allemagne), la prof. Hannah Buxbaum (États-Unis),

le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), la Juge Hilary Charlesworth (Australie), le professeur Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), la prof. Giuditta Cordero Moss (Norvège), le prof. Bing Bing Jia (Chine), le prof. Maurice Kamto (Cameroun), le prof. Makane Moïse Mbengue (Sénégal), le prof. Djamchid Momtaz (Iran), la prof. Yuko Nishitani (Japon), le prof. Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le Juge Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie) et le prof. Tullio Treves (Italie).

Le Curatorium a élu le prof. Makane Moïse Mbengue en février 2021 comme nouveau membre, succédant à S.E. l'ancien Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), qui a fait ses adieux au Curatorium après avoir rempli 3 mandats de 2003 à 2021. L'Académie a également déploré la perte de S.E. le Juge James Richard Crawford le 31 mai 2021, qui a été membre du Curatorium de 1999 à 2017, et dont le cours spécial de 1997 et le cours général de 2013



occupent une place de choix dans le Recueil des cours et d'autres publications de l'Académie.

Pour faciliter son travail, le Curatorium a créé des comités, dont les membres examinent une multitude de sujets et élaborent des propositions, sur lesquelles le Curatorium se prononce lors de ses réunions plénières. Actuellement, ces commissions sont : le comité des programmes, le comité des publications et le comité de la modernisation et des réformes. En 2021, le Curatorium a tenu ses réunions en ligne car il était impossible de se réunir en personne.

4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente le Curatorium sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium et peut également lui faire des propositions. Le Secrétaire général est nommé par le Curatorium. Depuis janvier 2017, le poste de Secrétaire général est occupé par M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université de Paris Nanterre. Il est assisté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, Mme Monique Legerman, qui est également à la tête du Secrétariat de l'Académie.



4.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion pratique et financière de l'Académie. Il est traditionnellement composé de ressortissants néerlandais. Depuis mars 2019, M. Piet Hein Donner, ministre d'État honoraire des Pays-Bas, en est le Président. En 2021, le Conseil était en outre composé des cinq membres suivants :

Le Baron Diederik C. van Wassenar (Trésorier), la Dr. Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, la Dr. Marinke Steenhuis, et M. Boudewijn J. van Eenennaam.



4.4. Trésorière et gestion financière

Le Conseil d'administration désigne le Trésorier de l'Académie. M. Erik de Baedts, Directeur général de la Fondation Carnegie aux Pays-Bas, occupait ce poste depuis juillet 2015. En raison de ses nombreuses activités pour cette fondation, M. de Baedts s'est retiré de son poste de trésorier. Le 1er juillet 2021, Mme Andrea Möller-Kramer, Cheffe du département financier de l'Académie depuis 2014, a pris la relève de M. de Baedts en tant que trésorière.

La Trésorière est en charge des finances de l'Académie et de la gestion des ressources humaines du Secrétariat. Elle met en œuvre les décisions du Conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière. En 2021, la Trésorière était assistée par Mme Lucienne Bax, assistante administrative et financière.

4.5. Secrétariat

Sous l'autorité de la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, le Secrétariat est en charge des tâches administratives quotidiennes de l'Académie et des aspects pratiques de l'organisation de ses activités. En 2021, il était composé des membres suivants : Mme Claire Bastings, Responsable des inscriptions et affaires générales ; Mme Vanina Guénier, Responsable des inscriptions et affaires générales ; Mme Anna Vasilyeva, Coordinatrice des affaires générales et Mme Marina Voronenko, Responsable des affaires générales. Depuis plusieurs décennies, le Secrétariat peut également compter sur l'aide précieuse de Mme Merula Oomen, qui fournit aux auditeurs et aux professeurs, sur demande, un hébergement chez des tiers.

4.6. Directrice des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie fait l'objet de publications spécifiques. La plus célèbre est le Recueil des cours de l'Académie, qui reprend tous les cours d'été et d'hiver donnés à l'Académie depuis 1923. Outre la version papier, la collection complète existe également sous forme électronique.

Depuis 2008, certains cours publiés dans le Recueil font également l'objet d'une édition en livres de poche, existant aussi sous la forme d'e-books.

Afin de rationaliser la production des publications, l'Académie a nommé une Directrice des publications. Depuis 2014, ce poste est occupé par Mme Simone Cartier. La distribution et la commercialisation des publications sont effectuées par la maison d'édition Brill.

7 | Les membres du Curatorium, le Président du Conseil d'administration, le Secrétaire général, son adjointe et la Trésorière de l'Académie

8 | Mme Monique Legerman et le prof. Jean-Marc Thouvenin

9 | L'équipe du Secrétariat et Mme Oomen



5. Finances

5.1. Bilan financier 2021

Les revenus de l'Académie sont majoritairement constitués des frais d'inscription des participants à ses différents programmes. Ces frais ont été considérablement réduits pour les cours d'hiver en ligne 2021 et les cours d'été en ligne 2021 par rapport aux cours réguliers sur place, afin de permettre au plus grand nombre possible d'auditeurs d'en bénéficier. Viennent s'ajouter à ces frais d'inscription les revenus provenant de la vente des publications, et plus particulièrement de celle du Recueil des cours, qui constituent un soutien important aux activités de l'Académie. Cependant, les revenus qui en résultent ne couvrent pas complètement les dépenses pour tous ses programmes. Les dons des États, des institutions, des fondations et des personnes privées ont donc toujours été d'une importance cruciale pour l'Académie, car ils contribuent non seulement à la réalisation de ses programmes existants, mais aussi au développement de nouveaux programmes.

L'Assemblée générale des Nations Unies attire régulièrement l'attention des États membres et organisations intéressées sur la contribution qu'effectue l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, et leur recommande de subventionner les activités de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est A/RES/76/110 du 9 décembre 2021, dont les paragraphes 24 et 25 mentionnent spécifiquement l'Académie.

L'Académie a recueilli les contributions volontaires de 13 pays en 2021. De plus, la Suisse, la ville de La Haye et le professeur Pieter Jan Kuijper ont généreusement parrainé le développement des cours d'hiver en ligne. L'Académie est fière de compter ces sponsors parmi les plus dévoués aux cours d'hiver et d'été. Ces contributions ont été très appréciées.



5.2. États contributeurs

En 2021, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Belgique - Fédération Wallonie-Bruxelles
- Chypre
- France
- Italie
- Japon
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Slovaquie
- Espagne
- Suisse

5.3. Donateurs de bourses

L'Académie a décidé de ne pas attribuer de bourses pour les cours d'hiver et d'été en ligne car elle a préféré les réserver aux cours sur place, afin de permettre aux bénéficiaires de vivre pleinement une session de cours à La Haye. Elle a demandé à ses donateurs réguliers de bourses de reporter l'utilisation des fonds pour 2021 à la prochaine session possible de cours sur place. Tous les donateurs ont accepté cette proposition. Les contributions des pays réservées aux bourses, qui ont été reçues en 2021 d'Andorre, de la Chine, de la Slovaquie et de la Thaïlande, seront donc prises en compte dans le rapport annuel de 2022.

Certaines institutions ont proposé à l'Académie de sélectionner et de parrainer elles-mêmes des bénéficiaires de bourses spécifiquement pour les cours d'hiver en ligne 2021 et/ou les cours d'été en ligne 2021, ce que l'Académie a accueilli avec plaisir. Elles sont indiquées ci-dessous.

Cours d'hiver en ligne :

- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas) : **10 bourses**
- Cour suprême de la République de Corée : **28 bourses**
- Faculté de droit de l'Université du Chili : **20 bourses**

Cours d'été en ligne :

- Chambres du procureur général de Malaisie : **6 bourses**
- Bucerius Law School (Allemagne) : **12 bourses**
- Indore Institute of Law (Inde) : **8 bourses**
- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas) : **10 bourses**
- Une mention particulière doit être faite de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, qui met en œuvre le Programme de bourses de droit international en liaison avec les cours d'été de l'Académie. En 2021, la Division de la codification a parrainé la participation de **26 boursiers** aux cours d'été en ligne.





6. La Bibliothèque du Palais de la Paix

Depuis 1913, la bibliothèque du Palais de la Paix rassemble des documents sur le droit international public, le droit international privé, le droit comparé, les relations internationales et l'histoire internationale des zones de conflit. La bibliothèque possède donc l'une des plus grandes collections existantes dans le monde d'ouvrages consacrés à ces sujets, ce qui la rend essentielle au bon fonctionnement des cours, tribunaux et organisations internationales basés à La Haye et à l'étranger.

Dans le cadre de leur séjour à l'Académie, les participants sont mis en mesure de consulter les ressources de la bibliothèque et y sont encouragés. La Bibliothèque du Palais de la Paix constitue effectivement un outil indispensable pour les auditeurs des programmes de l'Académie. En effet, pendant les cours d'hiver et d'été, la Bibliothèque du Palais de la Paix fonctionne comme la bibliothèque de l'Académie de La Haye et offre une adhésion à tous les participants aux cours.

Au début de chaque session, les auditeurs sont invités à suivre un séminaire de formation donné par Mme Candice Alihusain, Coordinatrice de la salle de lecture de la bibliothèque, sur la meilleure façon d'utiliser le vaste catalogue de la bibliothèque. Des bibliothécaires désignés collectent et téléchargent également les lectures recommandées par les professeurs invités à enseigner à l'Académie vers l'environnement e-learning de l'Académie, auquel les auditeurs peuvent accéder quelques semaines avant, pendant et après les cours. En outre, ils sont mis en mesure de prolonger leur adhésion à la bibliothèque afin de bénéficier d'un accès à distance à ses ressources depuis leurs pays respectifs. En règle générale, pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque prolonge également ses heures d'ouverture pendant les jours ouvrables et ouvre exceptionnellement

ses portes le samedi au profit des auditeurs de l'Académie.

En 2021, la bibliothèque a offert ses services à distance aux participants des cours d'hiver et d'été en ligne, avant tout en mettant à disposition les lectures recommandées par les professeurs sur l'environnement e-learning. Le séminaire de formation de Mme Alihusain a été préenregistré, diffusé en ligne et ensuite mis à la disposition des auditeurs sur l'environnement e-learning également. Les participants ont bénéficié d'un accès en ligne complet aux ressources numériques de la bibliothèque, qui, outre le Recueil des cours de l'Académie, comprennent des revues universitaires, des articles, des livres électroniques, des périodiques, des bases de données, des ressources primaires et bien d'autres documents. Les bibliothécaires de la Bibliothèque du Palais de la Paix ont en outre mis en place un service de « chat » en direct pour répondre aux demandes de recherche et aux questions des étudiants durant les jours ouvrables de 9 h à 17 h HEC. Enfin, lors des visites guidées virtuelles du Palais de la Paix organisées exclusivement pour les cours d'été en ligne, le Bibliothécaire en chef, M. Jeroen Vervliet, a fourni aux auditeurs de plus amples informations sur la bibliothèque ainsi qu'un aperçu de sa collection spéciale de publications originales, souvent en première édition, d'Hugo Grotius.

La bibliothèque soutient aussi traditionnellement le travail du centre d'étude et de recherche. En 2021, elle a produit la bibliographie initiale utilisée par les Directeurs de recherche et les participants comme base de leurs recherches sur l'arbitrage international et a d'avantage facilité le travail des chercheurs en leur donnant accès à sa riche collection en ligne et en répondant à leurs demandes de recherche.

Annexe 1. Dépliant des cours d'hiver en ligne 2021



**ACADÉMIE DE DROIT
INTERNATIONAL DE
LA HAYE
2021**

Curatorium :
Prof. Yves Daudet (Président)
Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
Juge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Juge Antônio A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Ancien Juge Raymond Ranjeva
Prof. Nico J. Schrijver
Juge Linos-Alexander Sicilianos
Juge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secrétaire général :
Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'HIVER DE DROIT INTERNATIONAL

EN LIGNE

11 - 29 janvier 2021

* Conférence inaugurale
Une maison aux multiples pièces : la prévalence, le déclin,
et le retour de la souveraineté territoriale ?

Cours général
Le droit international et le polycentrisme normatif

* L'élaboration du droit international pour l'environnement

* La preuve devant les juridictions internationales

L'émergence de la souveraineté alimentaire en droit
international

La protection des biens culturels religieux en droit
international public et en droit international privé

* La guerre civile et la transformation du droit international

* La régulation de l'internet

* Les rapports du droit international pénal avec les autres
branches du droit international

Malcolm N. SHAW QC
Sir Robert Jennings Professor émérite de l'Université
de Leicester

Maurice KAMTO
Professeur honoraire à l'Université de Yaoundé II

Alan BOYLE
Professeur émérite de l'Université d'Edimbourg

Chester BROWN
Professeur à l'École de droit de l'Université de
Sydney

Olivier DE SCHUTTER
Professeur à l'Université catholique de Louvain
et ancien rapporteur spécial de l'ONU sur le droit
à l'alimentation

José Angelo ESTRELLA FARIA
Juriste principal et Chef de la branche législative de
la Division du droit commercial international, Bureau
des affaires juridiques de l'ONU

Anne ORFORD
Professeure à l'Université de Melbourne

Inger ÖSTERDAHL
Professeure à l'Université d'Uppsala

William SCHABAS
Professeur à l'Université de Middlesex à Londres
et à l'Université de Leiden

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français

INSCRIPTIONS

Les candidats intéressés sont invités à s'inscrire aux cours en ligne.
Frais d'inscription : 250 €. Il n'y a pas de bourses disponibles.

Les inscriptions sont ouvertes entre le 8 octobre et le 4 janvier 2021.
Le nombre de places étant illimité, l'Académie ne procède à aucune sélection.

Un certificat d'inscription sera délivré à l'issue des cours.

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexes

Annexe 2. Affiche des cours d'été en ligne 2021



THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW 2021

Curatorium:
Prof. Yves Daudet (President)
Dr. Beat W. Hess (Vice-President)
Judge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Judge António A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Makane Molele Mbengue
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Prof. Nico J. Schrijver
Judge Linos-Alexander Sicilianos
Judge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secretary-General:
Prof. Jean-Marc Thouvenin

SUMMER COURSES

ONLINE

First Period: 5 - 23 July 2021
PUBLIC INTERNATIONAL LAW

| | |
|--|---|
| Inaugural Lecture The Growth, Challenges and Future Prospects for Investment Dispute Settlement | Meg KINNEAR ICSID Secretary-General |
| * General Course International Law as a Body of Private Law and Public Law | Robert KOLB Professor at the University of Geneva |
| The Changing Dimensions of International Investment Law within the Framework of Public International Law | Manjiao CHI Professor at the University of International Business and Economics, Beijing |
| * The International Law of Cyber-Security | Théodore CHRISTAKIS Professor at the Université Grenoble Alpes |
| The Evolution of the Law of International Watercourses | Stephen C. McCAFFREY Professor at the University of the Pacific, McGeorge School of Law |
| The Principle <i>iura novit curia</i> in International Judicial and Arbitral Proceedings | Attila TANZI Professor at the University of Bologna |
| The Extra-Territorial Use of Force Against Non-State Actors | Dire TLADI Professor at the University of Pretoria |
| * Aggravated Responsibility in Contemporary International Law | Jorge E. VIÑUALES Harold Samuel Professor at the University of Cambridge |

Second Period: 26 July - 13 August 2021
PRIVATE INTERNATIONAL LAW

| | |
|---|--|
| * Inaugural Lecture The Legitimacy of Arbitration | Alexis MOURRE President of the International Court of Arbitration of the ICC |
| General Course The Counter-Revolution in Private International Law in the United States: From Standards to Rules | Linda SILBERMAN Clarence D. Ashley Professor at New York University School of Law |
| * The Inherent Powers of International Arbitrators | Sylvain BOLLÉE Professor at Sorbonne Law School, Paris 1 University |
| * Private International Law and Time | Pietro FRANZINA Professor at the Catholic University of the Sacred Heart, Milan |
| The Intentions of the Parties in Private International Law | Mary KEYES Professor at Griffith University, Australia |
| * Parallel Proceedings in Arbitration: Theoretical Analysis and the Search for Practical Solutions | Salim MOOLLAN QC Barrister at Essex Court Chambers |
| Private International Law and Investment Arbitration | José Antonio MORENO RODRÍGUEZ Arbitrator and Annulment Committee Member at ICSID |
| * Arbitration and Human Rights | Jean-Baptiste RACINE Professor at Paris II University (Panthéon-Assas) |
| Liberalism and Private International Law | Robert WAI Associate Professor at Osgoode Hall Law School, York University, Toronto |

* Lecture delivered in French, simultaneously interpreted into English

REGISTRATION

Interested candidates are invited to register for the courses online.
Registration fee: €275 for one session; €500 for both sessions. There are no Academy scholarships available.

Registration is open between April 1st and June 27th, 2021.
As the number of places is unlimited, the Academy will not make any selection.

A certificate of enrolment will be issued upon completion of the courses.



For all information, please visit the website: <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 3. Affiche du centre d'étude et de recherche 2021



THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW 2021

Curatorium:
Prof. Yves Daudet (President)
Dr. Beat W. Hess (Vice-President)
Judge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Judge António A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Former Judge Raymond Ranjeva
Prof. Nico J. Schrijver
Judge Linos-Alexander Sicilianos
Judge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secretary-General:
Prof. Jean-Marc Thouvenin

SUMMER COURSES

First Period: 5 - 23 July 2021
PUBLIC INTERNATIONAL LAW

| | |
|--|---|
| Inaugural Lecture The Growth, Challenges and Future Prospects for Investment Dispute Settlement | Meg KINNEAR ICSID Secretary-General |
| * General Course International Law as a Body of Private Law and Public Law | Robert KOLB Professor at the University of Geneva |
| * The International Law of Cyber-Security | Théodore CHRISTAKIS Professor at the Université Grenoble Alpes |
| The Evolution of the Law of International Watercourses | Stephen C. McCAFFREY Professor at the University of the Pacific, McGeorge School of Law |
| The Principle <i>iura novit curia</i> in International Judicial and Arbitral Proceedings | Attila TANZI Professor at the University of Bologna |
| The Extra-Territorial Use of Force Against Non-State Actors | Dire TLADI Professor at the University of Pretoria |
| * Aggravated Responsibility in Contemporary International Law | Jorge E. VIÑUALES Harold Samuel Professor at the University of Cambridge |
| Safeguarding the Defence – Proceedings Before International Criminal Justice | Wenqi ZHU Professor at Renmin University of China |

Second Period: 26 July - 13 August 2021
PRIVATE INTERNATIONAL LAW

| | |
|---|--|
| * Inaugural Lecture The Legitimacy of Arbitration | Alexis MOURRE President of the International Court of Arbitration of the ICC |
| General Course The Counter-Revolution in Private International Law in the United States: From Standards to Rules | Linda SILBERMAN Clarence D. Ashley Professor at New York University School of Law |
| * The Inherent Powers of International Arbitrators | Sylvain BOLLÉE Professor at Sorbonne Law School, Paris 1 University |
| * Private International Law and Time | Pietro FRANZINA Professor at the Catholic University of the Sacred Heart, Milan |
| The Intentions of the Parties in Private International Law | Mary KEYES Professor at Griffith University, Australia |
| * Parallel Proceedings in Arbitration: Theoretical Analysis and the Search for Practical Solutions | Salim MOOLLAN QC Barrister at Essex Court Chambers |
| Private International Law and Investment Arbitration | José Antonio MORENO RODRÍGUEZ Arbitrator and Annulment Committee Member at ICSID |
| * Arbitration and Human Rights | Jean-Baptiste RACINE Professor at Paris II University (Panthéon-Assas) |
| Liberalism and Private International Law | Robert WAI Associate Professor at Osgoode Hall Law School, York University, Toronto |

* Lecture delivered in French, simultaneously interpreted into English.

DIRECTED STUDIES FOR DIPLOMA CANDIDATES AND ADVANCED STUDENTS

English-speaking section:
Enrico MILANO, Professor at the University of Verona

French-speaking section:
Andrea HAMANN, Professor at the University of Strasbourg

Directors of Studies:

English-speaking section:
Chris THOMALE, Professor at the University of Vienna

French-speaking section:
Caroline KLEINER, Professor at the University of Paris

CENTRE FOR STUDIES AND RESEARCH

16 August - 3 September 2021

Research topic: APPLICABLE LAW ISSUES IN INTERNATIONAL ARBITRATION

Directors of Research:

English-speaking section: Giuditta CORDERO-MOSS, Professor at the University of Oslo
French-speaking section: Diego P. FERNÁNDEZ ARROYO, Professor at Sciences Po Law School, Paris

The Hague Academy of International Law, Peace Palace, Carnegieplein 2, 2517 KJ THE HAGUE, The Netherlands

For all information, please visit the website: <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 4. Dépliant du webinaire 2021 sur le cours avancé à Hong Kong

ORGANISERS




Department of Justice
The Government of the Hong Kong
Special Administrative Region



ASIAN
ACADEMY OF
INTERNATIONAL
LAW

CPD points being applied for

Trends in

COMMERCIAL ARBITRATION AND PRIVATE INTERNATIONAL LAW

11 NOV 2021

16:00–18:00 (GMT+8)

In advance of The Hague Academy of International Law's 2022 Programme in Hong Kong, this webinar is held to give some views on what is to be delved into deeply in the Programme of next year. Other than an opening speech by Ms Teresa Cheng GBM GBS SC JP, Secretary for Justice of the Hong Kong SAR, the panel features two members of the Curatorium of The Hague Academy of International Law to present their views on the current trends in private international law and international arbitration. Professor Fernández Arroyo will explain the current challenges of international commercial arbitration, and Professor Nishitani will focus on the relations between human rights and private international law. Professor Jean-Marc Thouvenin, Secretary-General of The Hague Academy of International Law, will for his part address more broadly the relevance of The Academy in a world faced with global challenges.

Enquiries:
events@aail.org

Free registration:
https://zoom.us/webinar/register/WN_20akTZfvSySwP64HEBzN4g



| TIME (GMT+8) | PROGRAMME |
|--------------|---|
| 16:00–16:05 | INTRODUCTION Dr Anthony Neoh QC SC JP <i>Chairman, Asian Academy of International Law</i> |
| 16:05–16:20 | OPENING SPEECH The Hon Ms Teresa Cheng GBM GBS SC JP <i>Secretary for Justice, Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China</i> |
| 16:20–17:45 | <p style="background-color: #00728f; color: white; padding: 2px;">PANEL DISCUSSION</p> <p>Moderator Dr Anthony Neoh QC SC JP <i>Chairman, Asian Academy of International Law</i></p> <p>Panellists Professor Diego P. Fernández Arroyo <i>Member of the Curatorium, The Hague Academy of International Law Professor, Sciences Po Law School, France</i> Current Challenges of International Commercial Arbitration</p> <p>Professor Yuko Nishitani <i>Member of the Curatorium, The Hague Academy of International Law Professor, Graduate School of Law, Kyoto University, Japan</i> Business and Human Rights</p> <p>Professor Jean-Marc Thouvenin <i>Secretary-General, The Hague Academy of International Law</i> The Hague Academy of International Law's Relevance in a Challenging World</p> |
| 17:45–18:00 | Q&A AND CONCLUSION Dr Anthony Neoh QC SC JP <i>Chairman, Asian Academy of International Law</i> |

